

que le professeur souligne l'importance de la grande différence de structure entre le NPD et les autres partis car, dans le budget de notre parti donné en exemple, on trouve un crédit de \$84,000 destiné aux sections provinciales du NPD qui recueillent l'argent qui sert au budget. Elles procèdent suivant le système des quotes-parts pour faire le budget qui sert au parti fédéral. Le professeur Paltiel met en relief cette importance par ce qui suit:

Les quotes-parts des sections provinciales sont le symbole du contraste entre les partis les plus importants car le NPD est financé par la communauté qui verse l'argent au parti provincial qui lui-même le donne au parti fédéral. C'est vraiment un parti national. Les frais de cotisation que je paie aident à entretenir le bureau fédéral. Au contraire, comme l'indique l'analyse financière, les libéraux et les conservateurs recueillent leurs fonds en haut de l'échelle par grosses briques. Cet argent descend ensuite vers les échelons inférieurs. Les grosses contributions financières exercent donc un certain contrôle au sommet.

Autrement dit, le NPD est vraiment une organisation politique fondée sur la communauté et la circonscription. Il est dans tous les sens le parti du peuple. Notre parti est financé par la communauté qui verse l'argent au parti provincial qui lui-même le donne au parti fédéral. C'est vraiment un parti national. Les frais de cotisation que je paie aident à entretenir le bureau fédéral. Au contraire, comme l'indique l'analyse financière, les libéraux et les conservateurs recueillent leurs fonds en haut de l'échelle par grosses briques. Cet argent descend ensuite vers les échelons inférieurs. Les grosses contributions financières exercent donc un certain contrôle au sommet.

Le NPD fonctionne de la façon opposée. On trouve également dans ce document un indice des revenus versés pour l'année 1972 au bureau fédéral du parti par les simples membres et les militants. Cela signifie donc que n'importe quel citoyen peut faire partie du NPD en versant volontairement une cotisation et en s'engageant à financer et à soutenir le parti en choisissant de devenir un simple membre ou un membre de soutien. Les conditions exigées de ces derniers varient d'une province à l'autre car chacune décide pour elle-même. En Colombie-Britannique, à une certaine époque, le minimum était de \$1 par mois. Si vous deveniez membre et que vous acceptiez de donner \$1 par mois, on vous classait comme membre cotisant. En 1972, les cotisations s'élevaient à \$102,000, c'est-à-dire environ la moitié du revenu total du bureau national. Nous avions même, à une certaine époque, de l'argent en dépôt, soit une somme de \$763 pour les intérêts.

Puis, nous avons une liste des dépenses prélevées sur la caisse générale fédérale pour le congrès du NPD. Cette liste est communiquée au congrès fédéral du NPD tous les deux ans et ces renseignements sont à la disposition du public. Pour ce qui est de révéler les sources de financement, nous sommes le seul parti politique qui a toujours mis ces renseignements à la disposition de tout le monde, n'importe quand—à condition de ne pas venir à 3 heures du matin, car vous auriez du mal à trouver le trésorier—en jetant un coup d'œil sur les registres financiers du parti. Une fois, nous l'avons regretté, en Colombie-Britannique, car des journalistes nous ont pris au mot. Ils ont passé tellement de temps dans notre bureau provincial au cours de la campagne qu'ils nous ont empêchés de travailler, mais de toute façon nous leur avons ouvert nos livres.

Quiconque peut obtenir les renseignements concernant la provenance de nos fonds. Nous avons conservé cette attitude car nous croyons que si nous nous occupons du public, celui-ci doit savoir ce que nous faisons et qu'on ne doit pas dissimuler ce genre de renseignements. Nous croyons en ces principes et c'est la raison pour laquelle nous proposons ces amendements à l'égard du financement de la campagne électorale. Nous croyons que cela devrait s'appliquer à tous les partis. Le Pr Paltiel déclare ensuite:

Dépenses d'élection

Malheureusement, on n'a obtenu aucun renseignement à l'égard des dépenses faites à l'échelle nationale par le Crédit social lors de sa campagne de 1972.

Aucun renseignement n'a été communiqué au Pr Paltiel. C'est très bien; cela regarde le Crédit social s'il ne tient pas à révéler ces renseignements au Pr Paltiel. Toutefois, ce dernier a fait une déclaration très révélatrice et j'étais très étonné lorsque je l'ai lue:

... malgré les indications selon lesquelles les agents du parti créditiste ont cherché à obtenir des fonds auprès des entreprises commerciales, y compris les filiales canadiennes de sociétés multinationales américaines comme l'ITT.

Cette société américaine est reconnue particulièrement pour ses engagements politiques et pour les efforts qu'elle déploie afin de priver des gens de toute nationalité de leurs droits et de leur liberté. Je trouve honteux qu'un parti national au Canada ait approché une entreprise de ce genre pour lui demander des fonds. Cela le regarde, cependant. Quoi qu'il en soit, c'est en substance ce qu'avait dit le professeur Paltiel après son étude sur les partis politiques au Canada.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre.

[Français]

M. Laprise: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. L'honorable député d'Abitibi pose la question de privilège.

M. Laprise: Monsieur l'Orateur, je viens d'écouter les assertions de l'honorable député de Skeena (M. Howard), lesquelles d'ailleurs ne me surprennent pas. Je lui ferai remarquer cependant, que le bien-fondé de la déclaration qu'il vient de lire n'a jamais été prouvé d'aucune façon. C'est son affaire s'il veut la débiter, mais, je le répète, cela n'a jamais été prouvé nulle part.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. L'honorable député comprendra que les privilèges à la Chambre se rapportent plutôt aux droits particuliers des honorables députés. Les assertions, opinions et interprétations constituent matière à débat, et l'honorable député aura peut-être tantôt l'occasion de répondre à l'honorable député de Skeena.

[Traduction]

M. Howard: Ma foi, monsieur l'Orateur, je ne suis pas très impressionné lorsqu'on me dit que ce n'est pas prouvé. Il y a une grande différence entre une telle affirmation et dire que c'est faux. Alors que le Crédit social formait le gouvernement en Colombie-Britannique, je sais qu'une foule de choses n'avaient pas été prouvées mais tout le monde connaissait ses activités dans cette province. Je n'ai pas l'intention de vous régaler en les citant toutes. Toutefois, je pourrais faire observer à mon ami d'Abitibi (M. Laprise) que M. Bennett, ancien premier ministre de la Colombie-Britannique, alors qu'il assumait ces fonctions, avait bien foi en l'avenir du chef du député, le député de Témiscamingue (M. Caouette) qui se trouvait à un congrès national du Crédit social. Il chercha à un certain moment à le nommer chef. Malheureusement c'est Bob Thompson qui le devint et qui s'en alla ailleurs. Mais c'est un fait connu que le Crédit social en Colombie-Britannique refusa de divulguer à ses propres membres la source de ses fonds dans une campagne électorale. Le chef du parti de cette province gardait et contrôlait un fonds secret. Je ne sais pas s'il a obtenu cet argent de l'ITT et